



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 MAI 2018

**Présents** : Mesdames ACCABAT, ACKERMANN, APPERE, BRENAC, LUTZ, SEBILLOTTE, THES, VINCENT  
Messieurs BERNARD, COTIGNY, ENJALRAN, FLAMANT, GOMPERTZ, JAHN, NIVARD

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur DUTASTA (pouvoir à Mme BRENAC)  
Monsieur LACHEVRE (pouvoir à Mme APPERE)

**Absent** : Monsieur DE SEREVILLE

**Secrétaire de séance** : Madame VINCENT

---

### **1 –Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03/04/2018**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

### **2 –Subventions aux associations**

*Considérant les subventions attribuées aux différentes associations en 2017,*

*Considérant la nécessité toujours actuelle de soutenir et de pérenniser l'activité des mouvements associatifs agissant sur la commune,*

*Considérant que par délibération du 4 avril 2018, le Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre a modifié ses statuts afin d'intégrer dans ses compétences la prise en charge des cotisations aux associations œuvrant en matière d'emploi dans le territoire intercommunal, en lieu et place des communes membres ;*

*Le Conseil Municipal,*

*1) DECIDE, à l'unanimité, pour chacune de ces associations, d'attribuer les subventions suivantes*

<u>Associations</u>	<u>Montants</u>
UNC	150 €
APPVPA	1 000 €
Bibliothèque	925 €
Chavenay Animations	15000 + 1000
Mission Locale (1,15 €/hab)	2 172,35 €
DIP 307	150 €
Crèche DO RÉ MI	25 000 + 20 000€
La Gaule	650 €
Comité de Jumelage (0,70 €/hab)	1 322,30 €
ADAMY	100 €
ASL Football	1 500 €
Ligue contre le Cancer	50 €
Prévention Routière	100 €
Collège de Feucherolles (2 €/élève)	132 €
Les Tréteaux de Chavenay	500 €

*2) DECIDE d'attribuer des subventions faisant l'objet d'un vote ou d'un commentaire particulier aux associations suivantes :*

*Club de Tennis de Chavenay*

*3940 € : 2 votes contre et 2 abstentions*

*Les Rencontres Musicales*

*6500 € et 250 € au titre du quotient familial : 3 votes contre et 4 abstentions*

*3) PRECISE que les demandes de subventions de l'ACE et Arcade Emploi ont été transférées à la Communauté de communes Gally Mauldre désormais compétente.*

*4) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.*

M. Nivard souhaiterait que certaines associations se fassent davantage connaître.

Concernant la bibliothèque, il faut également estimer le nombre de bénéficiaires et pas seulement le nombre d'adhérents car l'activité rayonne autour de certaines manifestations (marché de Noël, théâtre en Plaine...).

L'association demande d'ailleurs à être sollicitée pour d'autres événements. Pour les écoles, l'accès à la bibliothèque est rendu compliqué par l'absence de parents accompagnants, nécessaires sur le trajet pour des questions de sécurité.

L'assemblée envisage de réfléchir à une délocalisation des locaux qui pourraient être intégrés au projet de réaménagement des écoles et de la place Rösrath afin d'être au plus près des élèves.

Concernant le tennis, le nombre d'adhérents n'a pas augmenté malgré les nouvelles structures. La question du dynamisme du club est posée. Aucune information visible n'a été faite au sujet des enfants de Chavenay qui ont gagné le championnat des Yvelines. L'assemblée regrette que l'association ne démarche pas les enfants en allant à la sortie de l'école ou en organisant des animations. Les enfants sont l'avenir des clubs. La question de la qualité de l'enseignement est abordée. M. Flamant annonce qu'il a demandé un rendez-vous au président de l'association pour savoir quelles mesures il compte prendre pour attirer de nouveaux adhérents, jeunes notamment.

En conclusion, l'assemblée s'accorde à constater qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles et qu'on peut s'inquiéter du renouvellement des dirigeants dans l'avenir.

Mme Brenac remercie les associations pour la qualité des dossiers transmis.

### **3 – Convention de télétransmission des actes au représentant de l'Etat**

#### Extrait des délibérations

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*CONSIDERANT l'intérêt et la possibilité pour la collectivité de transmettre par voie dématérialisée ses actes administratifs au représentant de l'Etat,*

*Le Conseil Municipal,*

*APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération, entre la commune de Chavenay et le représentant de l'État, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.*

*AUTORISE le Maire à signer avec le Préfet la convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, ainsi que tout avenant y afférant.*

*Voté à l'unanimité*

### **4 – Admission en non valeur**

*Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,*

*Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécutions,*

*Sur proposition de M. le Trésorier par mail explicatif du 03 mai 2018,*

*Le Conseil municipal*

*1) Donne un avis favorable sur l'admission en non-valeur du titre de recette :*

- N° 2015 T-88 de l'exercice 2015 (objet : facture cantine janvier-février 2015 / montant : 120,70€)

- 2) Dit que le montant total de ce titre de recettes s'élève à 120,70 euros
- 3) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Vote à l'unanimité

## **5 – Jury d'Assises 2019**

Comme chaque année, le Conseil municipal procède, par tirage au sort à partir des listes électorales, à la désignation de trois administrés susceptibles de participer aux jurys d'assises.

Les noms tirés au sort pour 2019 sont : M. Vincent TIRARD, Mme Sophie MERVOYER, Mme Eve TEA.

Ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés pour l'année 2019. La liste définitive sera établie dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

## **6 – Questions diverses**

- M. Bernard demande où en est le déplacement des bornes situées à l'extrémité de la rue Haute (au croisement avec la route de St Nom). M. le Maire lui répond que les travaux sont prévus dans le courant de la semaine. Le propriétaire impacté a été prévenu par courriers simple et recommandé. Pour rappel, un délai pour se mettre en conformité lui avait été accordé avec une échéance au 22/03/2018. M. Flamant l'a contacté par téléphone il y a 3 semaines pour connaître l'avancée de son dossier mais l'intéressé n'a pas donné suite au message. Le stationnement sera interdit au droit des bornes.
- M. Gompertz signale que des stationnements en dehors des emplacements autorisés gênent régulièrement rue de la Fontaine Magnant. M. Flamant répond que la pose d'une borne est envisagée et que, le garde-champêtre étant de retour, les stationnements dans le village feront l'objet d'une vigilance particulière.

## **7 – Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**

- Un avenant n°1 au lot 1 (Lot MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE) du marché de travaux ayant pour objet la restauration du beffroi et de la toiture du clocher de l'église Saint-Pierre à Chavenay, est passé avec la société QUELIN - GROUPE VILLEMAIN IDF, pour un montant global forfaitaire de 6 994.53 € H.T., soit 8393.44 € T.T.C., portant ainsi le montant total du lot à 106 697.43 € HT soit 128 036.92 € TTC.
- Un avenant n°2 au lot 1 (Lot MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE) du marché de travaux ayant pour objet la restauration du beffroi et de la toiture du clocher de l'église Saint-Pierre à Chavenay, est passé avec la société GROUPE VILLEMAIN IDF – QUELIN MIGNIERES, détaillant la nature et le montant des prestations réalisées par chacun des membres du groupement, et modifiant les comptes bancaires à créditer.
- Un avenant n°3 au lot 1 (Lot MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE) du marché de travaux ayant pour objet la restauration du beffroi et de la toiture du clocher de l'église Saint-Pierre à Chavenay, est passé avec le GROUPE VILLEMAIN IDF – QUELIN MIGNIERES, pour un montant global forfaitaire de 31 101.05 € H.T., soit 37 321.26 € T.T.C., portant ainsi le montant total du lot à 137 798.48 € HT soit 165 358.18 € TTC.
- Un avenant n°1 au lot 2 (Lot CHARPENTE) du marché de travaux ayant pour objet la restauration du beffroi et de la toiture du clocher de l'église Saint-Pierre à Chavenay, est passé avec la société **ASSELIN**, pour un montant global forfaitaire de 4 033.84€ H.T., soit 4 840.61 € T.T.C., portant ainsi le montant total du lot à 71 761.39 € HT soit 86 113.67 € TTC.
- Le lot 1 (Entretien des installations d'éclairage public du domaine communal) du marché de service ayant pour objet « l'entretien des installations d'éclairage public du domaine communal et décorations lumineuses de fin d'année » est attribué à l'entreprise SEGEX ENERGIE SAS sise 4 boulevard Arago 91320 WISSOUS, pour un montant annuel global forfaitaire de 4 230.00 € H.T., soit 5 076.00 € T.T.C.

- Considérant le projet de travaux de renforcement de voirie rue des Clayes, le Maire décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.
- La subvention s'élèvera à 22 151.00 euros hors-taxes soit 61,50 % du montant de travaux subventionnable de 36 018.00 euros hors taxes.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Restauration beffroi église (rapporteur M. Jahn)

La mairie ayant souhaité réaliser des travaux complémentaires de nettoyage de façades dans un souci de logique et d'économie, le surcoût généré par la mise à disposition de l'échafaudage sur une durée plus longue que prévue sera pris en charge à tiers égaux par la commune / le menuisier / la société qui loue l'échafaudage.

- Buttes au droit des courts de tennis (rapporteur M. Jahn)

Un schéma du projet d'aménagement est diffusé avec deux variantes. La première proposition présente un trottoir de 3.40m de largeur et une butte arborée. La seconde un trottoir de 1.40m, des places de stationnement et une butte arborée. Dans les deux cas, un réaménagement des accès et parvis du club house du tennis est prévu. L'idée d'une tribune naturelle sur le talus est à l'analyse.

M. Bernard s'oppose fermement au projet créant des places de stationnement, arguant que l'esthétique du site prévaut sur l'intérêt, infondé selon lui, des stationnements. Il souhaiterait pour sa part végétaliser toute la butte.

Le reste de l'assemblée se positionne à l'unanimité pour la deuxième proposition (sauf M. Flamant qui s'abstient, étant en désaccord avec M. Bernard qui avance qu'il lui avait annoncé il y a plusieurs mois qu'il n'y aurait pas de stationnements à cet emplacement lorsqu'il l'avait interpellé sur le sujet).

M. Gompertz, Mme Accabat et Mme Appéré précisent qu'il est important de faciliter le passage des poussettes. Ces places permettront aussi aux visiteurs des écoles et du cimetière de se garer plus facilement.

M. Bernard propose d'empiéter sur le nouveau cimetière pour faire un parking. L'assemblée ne souhaite pas retenir la proposition.

Mme Vincent ajoute qu'il faudra végétaliser tout autour des tennis pour embellir le site.

M. Cotigny précise qu'il lui semble intéressant de réduire l'espace vert pour des questions de fonctionnement mais qu'il faudra être vigilant sur l'implantation des candélabres, notamment pour la circulation des poussettes et piétons. Il faudra également empêcher le stationnement sauvage sur cette portion de trottoir avec la pose de bornes.

- Aérodrome – Allongement piste 10-28 (rapporteur M. Flamant)

Aéroports de Paris a fait une nouvelle proposition d'échanges et de location de terres qui a permis à M. Flamant de reprendre les négociations avec les agriculteurs concernés. Cette opération étant dans l'intérêt de tous les Chavenaysiens, M. le Maire espère un aboutissement favorable et œuvre en ce sens.

- Fibre optique (rapporteur M. Flamant)

Une réunion publique avec Orange aura lieu jeudi 17 mai à 19h30 à la salle municipale. M. le Maire informe que l'opérateur invite les membres du conseil municipal à l'inauguration de l'armoire située rue de la mairie à 19h le même jour.

M. Bernard explique que Chavenay est le premier village rural des Yvelines à être fibré et que le souhait d'Orange est que tout se passe bien.

Aujourd'hui 85% des habitations sont éligibles alors que ce taux avait été annoncé pour juillet 2018. A ce jour Orange commercialise mais les autres opérateurs ne sont pas encore en mesure de proposer d'offres et aucun délai n'est annoncé. Les 15% non encore éligibles ne sont pas connus par la municipalité mais les travaux devraient très bientôt se terminer.

- Enfouissement des réseaux route de Grignon (rapporteur M. Flamant)

Les derniers réseaux téléphoniques aériens de la route de Grignon ont été enfouis, les poteaux devraient être retirés prochainement.

- 20 ans du Jumelage (rapporteur M. Flamant)

L'anniversaire du jumelage de nos communes avec la ville de Rösrath en Allemagne sera fêté du 7 au 10 juin 2018. Une manifestation aura lieu le 9 juin à 12h00 place de l'Europe à St Nom. Les voeux entre communes y seront renouvelés. M. Flamant y fera un discours car il est le seul maire encore en exercice à avoir participé à la création du Jumelage.

- Manifestation du 13 juillet (rapporteur M. Flamant)

Mme Accabat se chargera de l'organisation des festivités et un appel à volontaire est fait auprès des élus.

- Site internet mairie de Chavenay (rapporteurs M. Flamant et Mme Appéré)

La commune rencontre de grandes difficultés avec le prestataire retenu pour le nouveau site internet de la mairie. La qualité de la prestation est déplorable et les avancées minimales malgré l'énergie déployée par Mme Appéré et M. Flamant pour faire réagir et bouger la société. La municipalité souhaitait un site dynamique avec du caractère, du cachet, à l'image du village, mais a reçu un produit basique, fade, avec des informations erronées. Les maquettes maintes fois promises n'arrivent pas. Rien n'est conforme à ce qui a été vendu. Un dernier rendez-vous a été programmé pour sortir de cette impasse. Si aucun résultat n'en découle, la commune sera contrainte de dénoncer le contrat, avec tous les inconvénients qui en découleront.

- Plan Local d'Urbanisme (rapporteur M. Flamant)

Le délai pour l'approbation du PLU annoncée en juin devrait être tenu.

- Tour de France (rapporteur M. Flamant)

Le Tour de France passera à Chavenay le dimanche 29 juillet 2018. Les élus présents seront sollicités pour l'encadrement de la manifestation.

La séance est levée à 22h10

*Les annexes aux délibérations sont consultables en mairie*

---

***Prochain Conseil Municipal :***  
***le 25 juin 2018 à 20h30 en salle du Conseil***